



Alliance Programme de soutien aux artistes

Guide de l'artiste : Accompagnement jumelé pour artistes en danse de rue + MAI 2022-2023

Guide de présentation de demandes

Descriptif 100LUX

100Lux fût créé afin d'offrir des opportunités de professionnalisation aux danseur-euses de rue de Montréal. 100Lux est composé d'activités de formation, d'accompagnement et de diffusion. L'organisme fédère et supporte les diverses communautés en danse de rue de la métropole et fait rayonner ces expressions culturelles trop longtemps marginalisé-es.

Descriptif du programme Alliance

Accueillant entre 10 et 15 artistes, collectifs et compagnies par année, Alliance, le programme de soutien aux artistes du MAI, offre aux participant.e.s un encadrement et un appui à la coordination de projets, ainsi qu'une allocation spéciale qui sert à couvrir une large gamme de services liés à leurs besoins en matière d'apprentissage, de création, de mentorat, de collaboration et de professionnalisation.

Un programme, trois volets

Le programme Alliance comprend trois volets : le programme général, les accompagnements jumelés et les appuis ponctuels. Ce guide présente les directives relatives à **l'accompagnement jumelé pour artistes en danse de rue 100LUX + MAI 22-23**. Si vous souhaitez en savoir plus sur le **programme général** et/ou les **appuis ponctuels et/ou d'autres accompagnements jumelés (qui ont des directives distinctes et des guides spécifiques)**, les informations sont disponibles sur le site web du MAI.

Accompagnement jumelé pour artistes en danse de rue 100LUX + MAI

Cet accompagnement jumelé entre 100Lux et le MAI soutient le développement artistique et professionnel à un-e artiste ou à un collectif en danse de rue. 100Lux et le MAI souhaitent

conjuguer leurs efforts pour offrir aux artistes de la diversité culturelle en danse de rue la possibilité de proposer une performance publique. Cet événement culturel qui est une opportunité pour les artistes émergent·e·s, étudiant·e·s ou récemment diplômé·e·s, de se produire devant un public dans un contexte professionnel. Ce partenariat s'unit pour maximiser les conditions de recherche et création, de production et de diffusion de danse de rue créatif.

Le/La candidat·e ou collectif participera à la prochaine édition du Festival 100LUX qui aura lieu du 13 au 19 novembre 2023.

| | | |
|--------------------------------------|---|---|
| Date limite 12 mai 2023 | Annnonce des résultats Fin juillet 2023 | Tous.te les candidat.e.s recevront une réponse, quel que soient les résultats de leurs demandes |
|--------------------------------------|---|---|

1. Formulaire de demande

Accompagnement jumelé pour commissaires 100LUX + MAI :

<https://form.jotform.com/230746466210250>

Nature de l'aide

Nature de la contribution du MAI :

- Un soutien personnalisé à la coordination du projet;
- Une allocation spéciale de 2000\$ (consultez le document Allocations pour plus d'informations sur les allocations du MAI ainsi que les dépenses admissibles et inadmissibles)
- des opportunités de formation et de réflexion collective (rencontres avec d'autres artistes, activités de groupe, clinique de demande de bourses, etc.)
- un accès aux studios de répétition du mai (pour des rencontres, des cercles de lectures et ce, en fonction du contexte de santé publique et des mesures en place)

Nature de la contribution 100LUX:

- un soutien à la coordination, à la diffusion et à la promotion du projet
- un cachet artistique à l'artiste ou collectif (\$1 000*)
- un membership pour accès aux studios pour l'entraînement (valeur \$200)
- une résidence en studio à l'Espace Sans Luxe (25 heures)
- un soutien de diffusion dans le cadre de la prochaine édition du Festival 100LUX 2023
- Présentation du projet de commissariat dans le cadre de la programmation Festival 100LUX 2023.

**selon les fonds obtenus pour le festival*

2. Qui peut soumettre une demande ?

Ce partenariat s'adresse à un·e artiste ou à un collectif en danse de rue.

Le/la candidat.e doit s'identifier en tant que membre de l'un (ou de plusieurs) des groupes suivants : les artistes Autochtones (Premières Nations, Inuit et Métis), les artistes racisé.es (y compris récemment immigré.es), les membres des communautés 2SLGBTQQIPAA+ et/ou les artistes neurodivers.es, ayant des capacités différentes ou vivant une situation de handicap ou de maladie chronique.

Autres conditions d'admissibilité :

- Être citoyen.ne canadien.ne ou résident.e permanent.e
- Être domicilié.e.s à Tiohtià:ke/Montréal

Projets inadmissibles

Les propositions suivantes ne seront pas retenues :

- Projet présenté par un.e employé.e ou par un.e membre du Conseil d'administration du MAI ou 100LUX ou encore par leur parenté en ligne directe;
- Projet déjà réalisé au moment de l'inscription, à l'exception des projets de récréation d'une œuvre;
- Projet au contenu sectaire ou ségrégationniste relatif à l'appartenance ethnique, au genre et/ou à la religion;
- Projet réalisé dans le cadre d'un programme universitaire de 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle;
- Projet visant le démarrage d'une entreprise ou d'un atelier de création conçu à des fins commerciales.

3. Évaluation des demandes

Les candidat.es sont invitées à consulter le document « Vision interculturelle d'Alliance » .

Les demandes sont évaluées par un comité conjoint, selon les critères suivants :

Pertinence pour le mandat du partenariat (10 points)

- Identification avec l'un ou plus des groupes ciblés (ou le fait de vivre leurs réalités et expériences, si la personne candidate conçoit son identité de manière fluide) (7 points)
- Rigueur du processus artistique (3 points)

Impact (10 points)

- Impact des services et activités demandés sur l'épanouissement du/de la commissaire, ses apprentissages et l'élimination de ce qui fait obstacle à sa pleine participation au milieu des arts en danse de rue.

Faisabilité

- Faisabilité technique et budgétaire des activités et services prévus, selon le budget et l'échéancier proposés

Renseignements supplémentaires

Nicole A. Lee

Coordonnatrice engagement artistique

engagement@m-a-i.qc.ca